



1er MAI 2021

Agissons pour un monde juste, solidaire et durable.

Finissons-en avec l'état d'urgence permanent !

Déconfinons nos revendications !

Déconfinons nous !

TOUTES ET TOUS A LA MANIFESTATION A VESOUL

10 HEURES DEVANT LA GARE.

En ce 1^{er} Mai, journée internationale de lutte des travailleuse.eur.s, notre ambition à remettre en cause les logiques libérales prend tout son sens, avec l'objectif de transformer la société.

La période que nous traversons est l'occasion de nous mobiliser plus fortement sur nos aspirations afin de ne pas laisser seuls les libéraux décider de notre avenir.

Cette année de crise sanitaire et sociale a mis en lumière les premier(e)s de corvée, majoritairement des femmes, des jeunes souvent précaires et toujours à bas salaires. Au-delà des discours de compassion, des applaudissements et des médailles, rien n'a été engagé pour revaloriser leurs salaires, leurs conditions de travail et d'existence. Malgré le COVID, les actionnaires du CAC40, eux, n'ont pas renoncé à leurs dividendes. Contre les inégalités sociales, la mobilisation doit se poursuivre. Non seulement pour reconquérir nos droits individuels et collectifs mais aussi pour imposer des négociations sur les salaires, l'emploi, la santé, la retraite, l'éducation, les services publics.

Le 1er MAI, nous réaffirmerons : ce n'est pas d'un « plan de relance » dont nous avons besoin mais d'un plan de rupture avec les logiques du capital.

Travailleuse.eur.s, jeunes, retraité.e.s, privé.e.s d'emploi, nous ne sommes pas responsables de la crise économique, sociale et environnementale : nous la subissons ! Portons ensemble nos revendications :

- Hausse générale des salaires dans le privé comme le public et revalorisation des pensions et minima sociaux indexée sur les salaires ;
- Arrêt des plans de licenciements, réduction du temps de travail et embauche massive et statutaire ;
- Arrêt du pillage de la Sécurité sociale pour qu'elle puisse protéger à 100% contre les aléas de la vie (santé, retraite, chômage). Le retrait définitif de la réforme des retraites pour un système garantissant un départ à la retraite à 60 ans à taux plein ;

- Un plan d’urgence contre la précarité étudiante et la fin des politiques d’austérité dans l’Éducation et la recherche ;
- Renforcement de tous les Services publics ; abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- A travail égal, salaire égal ;
- Abandon de la réforme de l’assurance chômage.

Face au mécontentement populaire, le gouvernement impose l’état d’urgence permanent pour museler notre colère. Nous le refusons. Ce 1er mai sera également l’occasion de manifester notre refus des lois liberticides, notre refus de la criminalisation des militant.e.s.

Nous continuons d’exiger l’abrogation de la loi de sécurité globale, de la loi dite séparatisme, et des décrets sur le fichage pour délit d’opinion !

Ni en période de confinement, ni même durant le couvre-feu : nos libertés fondamentales ne sauraient être confinées ou bâillonnées !

VENEZ LE PLUS NOMBREUX POSSIBLE A L’APPEL DE LA CGT, SOLIDAIRES
A LA MANIFESTATION DU 1^{ER} MAI A 10H DEVANT LA GARE DE VESOUL.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les manifestations revendicatives ne sont pas interdites. Venez exprimer votre colère en vous munissant de l’attestation. En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 mise à jour par le décret du 2 avril 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire.

Je soussigné(e)

Mme/M. :

Né(e) le :

Demeurant :

.....

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant, autorisé par l’article 3 II du décret n°2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de Covid-19 dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l’article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l’autorité administrative compétente une déclaration : Déplacement dérogatoire afin de me rendre depuis mon domicile et pour en revenir, à la manifestation déclarée qui se déroulera ce jour, en application de l’article 4 II 7° Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l’article 3.

A (lieu)

A partir de (heure du rassemblement / de départ de la manifestation) :

Fait à : Le à (heure de départ du domicile)

Signature